

MAIRIE de NOUAN LE FUZELIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le

VENDREDI 13 SEPTEMBRE à 20h30

Affiché le 03/09/2019

ORDRE DU JOUR

Session _____ ordinaire

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite au décès de Monsieur Yves ROUSSEAU ;
2. Détermination du nombre d'adjoints suite au décès de Monsieur Yves ROUSSEAU, 5^{ème} adjoint ;
3. Remboursement des frais engagés pour le remplacement d'un urinoir municipal dégradé par un particulier à la suite d'un acte de vandalisme ;
4. Travaux de restauration et de mise en valeur de l'église Saint-Martin ;
5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loir-et-Cher pour la réalisation des travaux de restauration de l'église Saint-Martin ;
6. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelle Centre-Val de Loire pour la réalisation des travaux de restauration de l'église Saint-Martin ;
7. Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services informatiques SEGILOG
8. Vente du terrain cadastré Section AR n° 1006, rue des Cointries ;
9. Vente de l'ensemble immobilier 7 Avenue de Toulouse, ex UCPS ;
10. Vente de l'ensemble immobilier 3 rue du Bourg Neuf, ancien Centre d'Accueil ;
11. Admission en créances éteintes – N° 2 du Budget annexe Eau – Assainissement et N° 1 du Budget principal
12. Admission en créances éteintes – N° 3 du Budget annexe Eau – Assainissement ;
13. Admission en créances éteintes – N° 4 du Budget annexe Eau – Assainissement ;
14. Admission en créances éteintes – N° 5 du Budget annexe Eau – Assainissement ;
15. Admissions en non-valeurs – N° 1 du Budget principal ;
16. Admissions en non-valeurs – N° 1 du Budget annexe Eau – Assainissement ;
17. Approbation du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Cœur de Sologne ;
18. Affaires diverses.

